



## Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201  
Wendake (Québec) GOA 4V0  
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660  
www.apnql-afnql.com

## Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201  
Wendake, Quebec GOA 4V0  
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660  
www.apnql-afnql.com

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS : LORSQUE LE GOUVERNEMENT LEGAULT S'INSPIRE DES PENSIONNATS INDIENS

*Wendake, le 14 septembre 2021* – À l'origine du drame des pensionnats indiens et de leurs conséquences toujours présentes et douloureuses un siècle plus tard, il y avait la volonté des gouvernements dit « supérieurs » et des autorités religieuses de dire aux parents et aux familles des Premiers Peuples qu'ils n'avaient pas la compétence pour élever leurs enfants. Les parents se voyaient forcés à cesser de transmettre leurs coutumes ancestrales, leurs langues et leur mode de vie à leurs enfants. Les autorités gouvernementales et religieuses en place ont pris les grands moyens et utilisé toutes les stratégies possibles pour imposer leurs valeurs, ou ce qu'ils croyaient être les « vraies » valeurs, aux enfants des Premiers Peuples. C'était il y a cent ans. Tous s'accordent aujourd'hui pour condamner la suprématie d'une culture sur celle des autres, cette approche colonialiste détestable. Considérant les nombreux rapports, recommandations et données dont nous disposons pour améliorer la situation des enfants et familles des Premières Nations au Québec, y compris le récent rapport de la Commission Laurent, la réalité devrait être toute autre. Or, ce n'est pas le cas.

Nous sommes en 2021. Pourtant, le gouvernement provincial mène, depuis près de deux ans, une contestation de la validité constitutionnelle d'une loi adoptée par le Parlement du Canada, soit la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (Loi fédérale). L'APNQL et la CSSSPNQL interviennent dans ce renvoi constitutionnel qui sera entendu devant la Cour d'appel du Québec au cours de cette semaine, du 14 au 16 septembre. La plaidoirie de l'APNQL et de la CSSSPNQL sera pour sa part entendue par la Cour dans la journée de jeudi 16 septembre.

La Loi fédérale établit des principes nationaux en matière de services aux enfants et aux familles autochtones et affirme la compétence des Premières Nations, des Inuit et des Métis d'adopter et d'appliquer leurs propres lois en ce qui a trait aux services à leurs enfants et familles, un droit que le gouvernement du Québec continue de nier. Le gouvernement Legault s'entête à imposer sa *Loi sur la protection de la jeunesse*, ses règlements, ses normes, sa vision, son autorité... Cette loi québécoise ne reconnaît l'autonomie des Premières Nations qu'à l'intérieur d'un régime limité de délégation de responsabilités qui ne résout pas le problème, puisqu'il enferme les Premières Nations dans le carcan de l'approche de protection inadaptée à leurs besoins. Pourtant, la ferme volonté d'imposer sa propre culture à d'autres peuples demeure, même en 2021, et ce, malgré les ravages que cette façon de faire a pu causer.

« Le Québec choisit la défense de ce qu'il appelle ses « compétences » au détriment de la capacité des Premières Nations de gérer leurs propres services à leurs enfants et à leur famille. Les impacts de la tragédie des pensionnats indiens sont toujours bien présents. Le gouvernement Legault lui-même les dénonce... Les leçons de l'histoire ont-elles été bien comprises? On peut et on doit poser cette question au gouvernement Legault si on veut éviter que cette histoire se répète. Il faut se préoccuper davantage de l'héritage que nous laisserons derrière nous », a déclaré le chef de l'APNQL, Ghislain Picard.

### **À propos de l'APNQL**

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme régional politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

Renseignements :

Alain Garon, [agaron@apnql.com](mailto:agaron@apnql.com)

Conseiller aux communications

Cell. : 418 254-4620